

CALENDRIER 2022 CHALLENGE DECOUX

Date	Lieu	Organisateur
17/03	MAILLE	AC Neuville
24/03	ST MAURICE LA CLOUERE	CDLC Gençay
07/04	TRAVERSONNE	CSC Vouillé
14/04	NIEUIL L'ESPOIR	Vienne Biathlon
02/06	QUEAUX	JPC Lussac
30/06	L'ISLE JOURDAIN	VC Montmorillon
07/07	MONTMORILLON	VC Montmorillon
14/07	VALENCE EN POITOU	UVC Couhé
21/07	L'ESPINASSE	USC Chauvigny
25/08	THOLLET	VC Montmorillon
08/09	GOUSSAY	UVPoitiers

Place	Points catégories 1, 2, 3, GS
1	25
2	18
3	13
4	8
5	4

Les résultats seront remis à Jean-Claude BOUDRUCHE, responsable du challenge DECOUX le lendemain de l'épreuve à l'adresse suivante
3, avenue des 4 Vents
86180 BUXEROLLES
jean-claude.boudruche@orange.fr



REGLEMENT DU CHALLENGE DECOUX 2024

- Les épreuves du challenge figurent au calendrier régional UFOLEP Poitou-Charentes, la mention « challenge DECOUX » est spécifiée pour chacune d'elle dans la colonne type d'épreuve.
- Lorsqu'un coureur hors département ou d'une autre fédération se classe dans l'épreuve du challenge, les points correspondant à son classement ne sont pas attribués. Néanmoins il faut l'inscrire dans le classement et mentionner son appartenance à un département extérieur ou sa fédération sur l'imprimé des résultats.
- tout coureur qui descend de catégorie au 1^{er} juillet ne marquera pas de point au challenge jusqu'au 1^{er} décembre sauf remontée dans sa catégorie initiale.
- Le challenge est ouvert aux catégories masculines 1, 2, 3, GSA et B. Il sera établi un classement par catégorie de valeur.
- Des points seront attribués aux cinq premiers de chaque course dans l'ordre suivant 25 points pour le premier puis 18, 13, 8, 4 pour les places suivantes.
- **récompenses : 4 participations mini aux épreuves du challenge.**
- il sera établi un classement club par addition de points.
- En cas de montée en catégorie supérieure après la dernière épreuve du challenge le coureur garde le bénéfice de son classement.
- Lors de la montée de catégorie les points sont diminués de 50%
Le coureur GSB qui montera en GSA garde ses points mais ne marquera plus de point sauf si il monte en 3.
- Le port du maillot de leader est obligatoire pour les premiers de chaque catégorie sous peine de sanctions sportives.
- Les imprimés réglementaires pour les résultats seront remis aux organisateurs des épreuves du challenge DECOUX en début de saison ou disponible sur le site UFOLEP « www.cd.ufolep.org.vienne » dans la rubrique téléchargement de l'activité cyclosport.